



immobilière tichadou

www.tichadou.fr

2, rue du Congrès (4ème étage) – 06000 NICE

Tél : 04.93.16.78.16 – Fax : 04.93.16.78.37

FICHE CANDIDATURE COMMERCIALE

A retourner par e-mail à comtich@tichadou.fr

Référence du bien : Loyer € + charges €

Adresse du LOCAL visité :

Date d'entrée dans les lieux souhaitée

I- LOCATAIRE : en nom propre

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
E.mail :

DOMICILE ACTUEL :

Adresse : Portable :
Téléphone :
 Locataire Propriétaire

SITUATION DE FAMILLE :

Célibataire
 marié
 Divorcé
 Veuf
 concubinage

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Emploi occupé :
Date d'embauche :
Nom de l'employeur :
Adresse :
Téléphone :
E.mail :

Contrat à durée Déterminée Contrat à durée Déterminée
 Contrat à durée Indéterminée Contrat à durée Indéterminée

Salaire mensuel net :

Autres revenus :

Revenu global net :

Bail commercial Bail professionnel Bail de droit commun
 Entrepôt Bail précaire

Fait à Nice, le

Signature

CAUTION :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse :
Téléphone : Portable :
E.mail :
 locataire Propriétaire

 Célibataire Date et lieu du mariage :
 Marié Régime matrimonial :
 Séparé
 Divorcé
 Veuf
 Concubinage

Emploi occupé :
Date d'embauche :
Nom de l'employeur :
Adresse :
Téléphone :

Contrat à durée Déterminée Contrat à durée Déterminée
 Contrat à durée Indéterminée Contrat à durée Indéterminée

Salaire mensuel net :

II – LOCATAIRE : Société ou SARL ou SA

Nom de la société :
Date de création :
Nouvelle société :
Nom du Gérant : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E.mail :
 Bail commercial Bail professionnel Bail de droit commun
 Entrepôt Bail précaire

Présenter un KBIS de moins de 3 mois

Activité exercée :

Fait à Nice, le

Signature :

Pour nous permettre l'étude de votre dossier, il est impératif :

- de compléter toutes les cases et de répondre à tous les renseignements demandés sur la fiche de candidature***
- de ne pas omettre de la dater et de la signer par le candidat locataire ainsi que par le(s) caution(s) solidaire(s)***

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES LOCATIONS OU CESSIONS DE BAUX COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

I - RENSEIGNEMENTS ACQUEREURS

a) Personnes physiques :

- carte d'identité ou passeport ou carte de résident
- adresse personnelle
- patrimoine personnel
- situation bancaire et RIB personnel
- deux derniers avis d'imposition sur le revenu
- qualifications et antécédents professionnels
- extrait du Registre du Commerce ou de l'immatriculation à la Chambre des Métiers (de moins de 3 mois) si personne immatriculée.

b) Personnes morales existantes :

- statuts de la Société
- procès verbal d'Assemblée Générale nommant le gérant s'il n'est pas statutaire
- extrait KBIS de la Société (de moins de 3 mois)
- mêmes renseignements concernant le gérant que ceux demandés pour les personnes physiques (ci-dessus)
- deux derniers bilans
- relevé d'identité bancaire de la Société

➤ Personnes morales en cours de formation :

- projet des statuts
- procès verbal nommant le gérant le cas échéant
- renseignements concernant le gérant (voir ci-dessus)
- indication de la banque où sera ouvert le compte Société

II - INFORMATIONS AUX ACQUEREURS

a) Dans tous les cas, il sera demandé :

- dépôt de garantie égal à trois mois de loyer
- des honoraires d'établissement de bail si un nouveau bail est établi, et une commission d'agence s'il ne s'agit pas d'une cession de droit au bail
- un projet des travaux à effectuer, s'il y a lieu, avec plans et descriptifs, en double exemplaire.
- un extrait du Registre du Commerce ou de la Chambre des Métiers dès que l'inscription ou la modification sera devenue effective

b) Pour les créations d'entreprises, ou pour les entreprises de moins de deux ans d'existence, il sera demandé, en plus :

- une caution bancaire, pour la durée du bail, d'un montant égal à 6 mois de loyer OU une caution solidaire solvable.
(la caution solidaire devra fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour les personnes physiques).

III - RENSEIGNEMENTS DU CEDANT

- nécessité d'une demande écrite du cédant
 - courrier du Notaire ou du Conseil chargé d'établir l'acte de cession pour indiquer s'il s'agit d'une vente de fonds de commerce ou d'une cession de droit au bail.
- un KBIS ou RM datant de moins de trois mois du cédant.

IV - INFORMATIONS AU CEDANT :

- il devra impérativement être à jour de ses loyers, charges et taxes diverses au jour de la cession
- il sera prévu dans tout accord de cession de fonds de commerce, la garantie du cédant envers le bailleur
- une provision de sécurité sera versée pour couvrir les charges et frais divers restant dus
- des honoraires de 329,84 Euro TTC seront perçus pour l'obtention de l'autorisation de cession.